

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 84-279 du 11 Juillet 1984

chargeant le Camarade Taofiqui BOURAIMA,
Ministre des Transports et des Commu-
nications, de l'intérim du Camarade
Girigissou GADO, Ministre des Travaux
Publics, de la Construction et de
l'Habitat, pour compter du 11 juillet
1984.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret n° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition
du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 11 juillet 1984, le Camarade Taofiqui
BOURAIMA, Ministre des Transports et des Communications est chargé
de l'intérim du Ministre des Travaux Publics, de la Construction et
de l'Habitat, pendant l'absence du Camarade Girigissou GADO.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 11 Juillet 1984

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC/PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 PPC 2 MTPCH-MTC 6
AUTRES MINISTERES 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 DAN 2 INSJA 2 DCCT 1
ONEPI-GDE CHANC. 2 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-